



## SIXT facturation dommages abusifs

Par **PatPat**, le **22/02/2015** à **13:59**

Bonjour, j'ai loué un véhicule chez SIXT Gare du Nord a Paris du 24 au 25/01/2015, avec les assurances minimales. Je l'ai rendu avec 2 rayures probablement faits par un autre véhicule sur un parking. Je recis une facture 15 jours plus tard avec un devis me demandant de payer 591.50 euros. Ayant loué des voitures depuis 20 ans chez tous les loueurs, jamais ne m'a-t-on facturé des rayures. Ensuite, cette somme me parait énorme, et j'ai pris le véhicule avec déjà 6 rayures (dont 2 profondes), si j'ai bien compris SIXT se fait payer des devis de réparations qu'ils n'effectuent pas. Ont-ils le droit de réclamer cette somme?

Pourrais-je demander de payer sur facture de travaux effectués?

Merci

Contrat de location no. 9318136270

Sinistre no. 9051216796

Par **Sixt**, le **07/05/2015** à **12:13**

Bonjour PatPat,

Nous revenons vers vous concernant le dossier sinistre portant la référence 9051216796.

En effet, la politique de notre société n'étant pas de refacturer d'anciens dommages, vos remarques ont retenues toute notre attention.

De ce fait, notre Service Gestion des Dommages vous a apporté une réponse par e-mail séparé. N'hésitez pas à revenir vers eux si besoin : [sinistre.france@sixt.com](mailto:sinistre.france@sixt.com)

Dans l'espoir que cette proposition recueille votre satisfaction, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Les équipes Sixt.